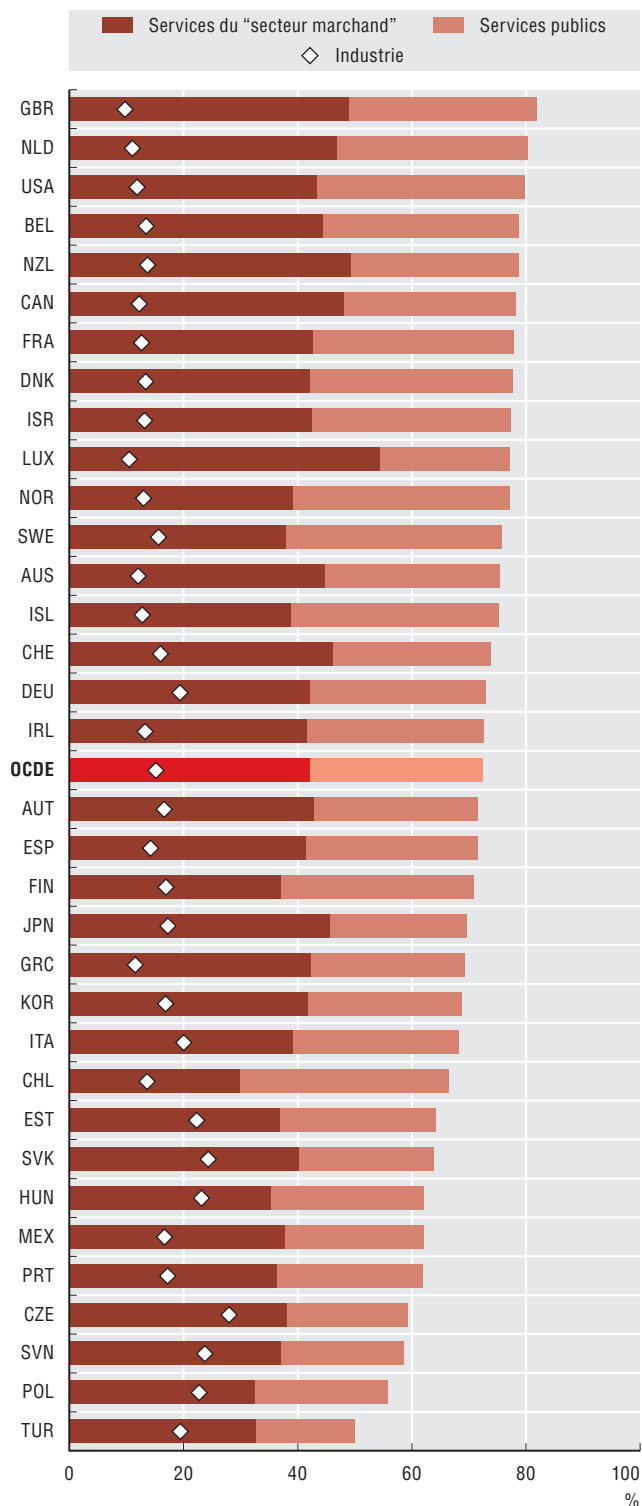


1. Emploi

Emploi dans les services, 2009

En pourcentage de l'emploi total



Source : OCDE, Base de données sur les comptes nationaux annuels, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491105>

L'emploi manufacturier et dans la construction a durement souffert de la crise récente, néanmoins les services ont connu un essor dans plusieurs pays de l'OCDE. En 2009, ils représentaient plus de 72 % de l'emploi dans la zone OCDE et près de 80 % au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et aux États-Unis. L'emploi dans les services publics demeure important en 2009, atteignant en moyenne 30 % dans l'OCDE et dépassant 35 % en Scandinavie. Dans les pays fortement industriels ou agricoles comme la Pologne, la Slovaquie et la Turquie, les services sont moins prépondérants bien qu'ils concentrent plus de la moitié de l'emploi total.

Tous les secteurs créent ou exploitent de nouvelles technologies et connaissances, à divers degrés d'intensité technologique ou de savoir. Ce sont les principaux producteurs de biens et d'activités de haute technologie (notamment les services) qui utilisent intensément les technologies de pointe et/ou qui emploient une main-d'œuvre très qualifiée pour exploiter pleinement les innovations technologiques.

De 2000 à 2008, la part de l'emploi dans les services à forte intensité de savoir a généralement progressé principalement grâce aux services aux entreprises (informatiques, juridiques, d'ingénierie et autres services techniques) et à l'essor des secteurs financiers. Dans quelques pays, ces secteurs génèrent plus de 20 % de l'emploi.

Par contraste, la part de la production manufacturière de haute et moyenne-haute technologie dans l'emploi des pays de l'OCDE est en constant recul, en raison des gains de productivité et du transfert de ces activités vers des pays non membres, y compris la délocalisation des entreprises multinationales. Cette baisse est très marquée en Irlande et au Royaume-Uni, tandis que la République tchèque, la République slovaque, la Hongrie et la Pologne enregistrent une hausse.

Définitions

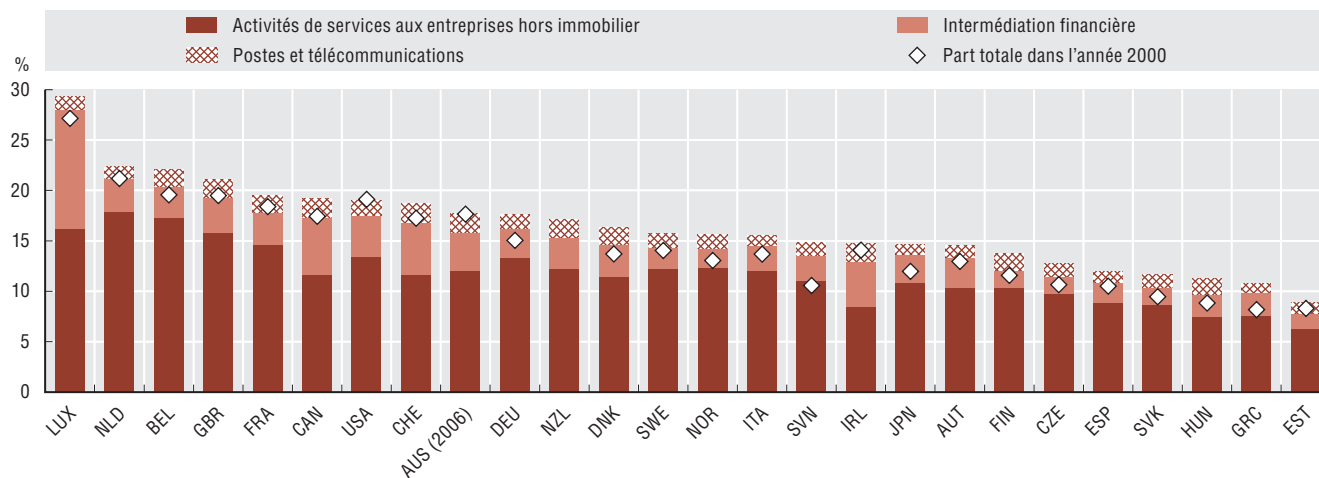
Les services du secteur marchand correspondent aux divisions 50 à 74 de la CITI Rév. 3 ; les services du secteur public aux divisions 75 à 99 : Administration publique (75), Éducation (80), Santé (85), Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels (90-93) et Ménages privés (95) ; l'industrie comprend les divisions 10-41 : Activités extractives (10-14), Activités de fabrication (15-37) et Électricité, gaz et eau (40-41).

« Services marchands » à forte intensité de savoir : Postes et télécommunications (64), Intermédiation financière (65-67) et Activités de services aux entreprises (71-74).

Produits manufacturés de haute et moyenne-haute technologie : Produits chimiques (24), Machines et matériel n.c.a. (29), Équipement électrique et optique (30-33) et Matériels de transport (34-35) – déterminés par analyse de l'intensité sectorielle de R-D (dépenses de R-D rapportées à la production) pour un ensemble de pays de l'OCDE.

L'emploi dans les services « marchands » à forte intensité de savoir, 2008

En pourcentage de l'emploi total

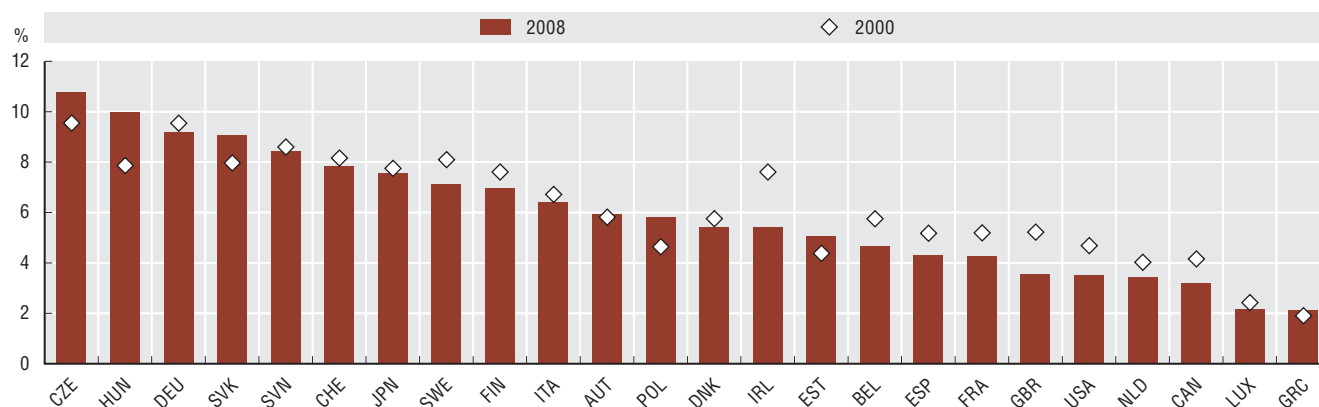


Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491124>

L'emploi dans les industries manufacturières de haute et moyenne-haute technologie, 2000 et 2008

En pourcentage de l'emploi total



Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491143>**Mesurabilité**

Si l'on utilise une définition sectorielle, la distinction entre services marchands et services publics est approximative. Dans les pays de l'OCDE, des services privés d'éducation et de santé sont disponibles à des degrés divers, tandis que certains services postaux et de transport demeurent dans la sphère publique.

Il existe des méthodes reconnues pour classer les activités de fabrication selon leur intensité technologique (par exemple, en mesurant les dépenses de R-D directes et indirectes, ou incorporées, par rapport à la production), mais il s'avère plus difficile de déterminer les secteurs de services « à forte intensité de savoir ». Étant donné que de nombreux services mènent des activités assez limitées de R-D formelle, il faut utiliser d'autres indicateurs, comme la structure de compétences de la main-d'œuvre et l'intensité de l'investissement dans les équipements de TIC. Des travaux récents ont porté sur l'utilisation de données issues d'enquêtes sur l'innovation. L'élaboration de ces classifications doit également tenir compte du niveau de désagrégation sectorielle des données réunies pour analyse.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Emploi », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-55-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.